

DEPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE TUFFÉ

PLAN LOCAL D'URBANISME

REVISION N°2

4C1

**ANNEXES SANITAIRES
NOTICE EXPLICATIVE**

**DOSSIER D'APPROBATION
VU POUR ETRE ANNEXE A LA DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU
22 FEVRIER 2008**

ETAT D'AVANCEMENT DU DOSSIER : REVISION APPROUVEE

DATE DE DERNIERE MODIFICATION DE CE DOCUMENT: JUILLET 2007

**Xavier DEWAILLY - Urbaniste S. F. U.
136 rue du Bourg Belé 72000 LE MANS
TEL : 02 43 28 71 15 FAX : 02 43 39.93.21 E-MAIL : urba.dewailly@wanadoo.fr**

PLAN LOCAL D'URBANISME
DE TUFFÉ

REVISION N°2

ANNEXES SANITAIRES

NOTICE EXPLICATIVE

L'EAU POTABLE

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de Tuffé regroupe les communes de: SAINT-HILAIRE-LE-LIERRU et TUFFE.

Le service est exploité en régie.

Le syndicat a la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages. Le syndicat a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

LES RESSOURCES

Les ressources en eau du syndicat d'alimentation en eau potable de Tuffé sont constituées :

- **Des ressources propres au syndicat** avec le prélèvement en nappe souterraine fait au lieu-dit La Pierre sur la commune de Tuffé.

Ce forage se situe à 1 Km à l'Est du bourg en bordure de la RD 97.

En 2005, ce forage a fourni 141 917 m³ d'eau traitée (contre 115 859 m³ en 2004).

La capacité de production est de 1 400 m³/jour.

- **Des importations en provenance du syndicat des Bretellières** pour un volume total de 26 634 m³ en 2005 (26 053 m³ en 2004).

Le bilan fourni par la DDASS indique que l'eau du syndicat est de bonne qualité.

LA DESSERT

En 2005, le SIAEP de Tuffé distribue l'eau à 967 abonnés (+0,21 % par rapport à 2004) et dessert 1 617 habitants. Les abonnés sont au nombre de 56 sur la commune de Saint-Hilaire-Le-Lierru et de **911 sur Tuffé**.

En 2005 les abonnés domestiques ont consommé 109 107 m³ soit en moyenne 185 litres par habitant et par jour (+3,71 % par rapport à 2004).

Le volume mis en distribution est de 168 551 m³ en 2005. Il était de 141 912 m³ en 2004.

Le réseau de distribution compte 40 km de canalisations.

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), le rendement du réseau était de 64,7 % en 2005 (il était de 74,1 % en 2004).

L'indice linéaire de pertes est de 4,07 m³/j/km en 2005 (contre 2,51 en 2004).

Deux réservoirs existent sur la commue : celui de Raguenu, qui a une capacité de 200 m³, et celui de la Chenillerie.

L'ASSAINISSEMENT

LE RESEAU

Le réseau était à l'origine de type unitaire dans la majeure partie du bourg de TUFFE. Dans les opérations récentes, le réseau est traité en séparatif et tous les ans, la commune essaie de programmer une tranche de réfection du réseau unitaire pour le transformer en réseau séparatif afin que les eaux pluviales ne gonflent plus le volume allant à la station.

Grâce à la topographie favorable du bourg et à son utilisation optimale, le réseau est entièrement gravitaire et peut encore être étendu notamment pour desservir gravitairement les zones d'extension pour l'habitat.

En 2000, environ 500 usagers étaient raccordés au réseau collectif d'assainissement.

LA STATION D'EPURATION

Les eaux usées du bourg sont traitées au niveau d'une station d'épuration, située à l'Ouest du bourg près du quartier du Petit Foussard.

La station d'épuration a été construite en 1978 par la Société SABLÀ. Le procédé d'épuration est celui de l'aération prolongée avec boues activées.

Cette installation a une capacité de 225 m³/jour ou 90 Kg DBO5/jour pour 1.500 Equivalent Habitants.

Le rejet des eaux épurées s'effectue via un fossé dans le ruisseau de la Chéronne, qui reçoit également une majeure partie des eaux pluviales de l'agglomération. La Chéronne est un affluent de la rivière de l'Huisne (confluence au Sud de la commune à la Béguinière).

ETUDE DE ZONAGE

Une enquête a été réalisée sur l'équipement des habitations en assainissement autonome sur les secteurs suivants: Les Châtaigniers - Route de Beillé, Chéronne, Les Fossés - Champ de Pilfer, La Fosse Vieille, La Pierre, Les Valtières - Belle Vue - L'Ouillerie, La Varenne - La Croix Fournier, Le Vigneau, et Route de Vouvray.

Au total, sur les 94 habitations implantées sur les secteurs d'études, 77 enquêtes ont été réalisées ou reçues (soit 82 % environ d'habitations enquêtées).

L'analyse des enquêtes a été réalisée par rapport à l'année de référence 1982, date à laquelle est parue l'instruction technique sur les conditions de réalisation de l'assainissement autonome à la parcelle.

Sur les 77 habitations enquêtées, 42 disposent d'une installation d'assainissement autonome d'avant 1982 et 35 d'après 1982.

Le taux de conformité des installations est de 26 % pour celles réalisées avant 1982 et de 89 % pour celles réalisées ensuite. Pour 13 % des cas non conformes, les habitations ne comportent aucun système de traitement des eaux usées.

Une carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome par infiltration-dispersion dans le sol a été réalisée sur la base de deux sondages à la tarière/hectare, de fosses au tracto-pelle et d'essais de perméabilité.

Sur les 4 classes généralement prises en compte, 3 classes d'aptitude sont présentes sur le territoire communal de TUFFE:

- Couleur Verte : Aptitude favorable à l'épuration-dispersion.

Ces sols, à dominante sableuse, sont sains et perméables. Ils sont favorables à l'épuration-dispersion et permettent donc la réalisation de l'assainissement autonome sous sa forme la plus classique, c'est à dire par tranchées d'infiltration.

- Couleur Orange Aptitude peu favorable à l'épuration-dispersion.

Le sol en place repose sur des argiles très peu perméables. La mise en place d'un filtre à sable drainé permettra l'épuration des eaux usées et le rejet vers le milieu hydraulique superficiel des eaux traitées.

- Couleur Rouge: Aptitude nulle à l'épuration-dispersion.

Ces zones correspondant à des sols de bas fond (sol paratourbeux, zone inondable...) ou à des zones de forte pente et ne permettent pas la mise en place d'un assainissement autonome voire même la construction d'une habitation.

Dans l'ensemble, les sols rencontrés sur la commune sont hétérogènes, ils demandent à être assainis soit par:

- tranchées d'infiltration,
- filtre à sable non drainé,
- filtre à sable drainé.

Dans le cadre des études préalables au zonage d'assainissement autonome, il a été proposé la desserte en collectif d'un certain nombre de secteurs de la commune:

1. Route de Beillé:

Ce secteur, classé en zone NB au P.O.S. comporte 16 habitations, dont 8 anciennes. A moyen terme, ce secteur pourrait accueillir 8 à 10 habitations supplémentaires. L'habitat est moyennement dense sur ce secteur et les parcelles sont de taille suffisante pour l'implantation de filières d'assainissement autonome. Les sols sont aptes à peu aptes à l'assainissement autonome par infiltration-dispersion. Sur ce secteur, la desserte en collectif peut être envisagée compte tenu du nombre important d'habitations, le maintien en assainissement autonome pouvant également être envisagé.

2. Route de Prévelles - Champ de Pilfer:

Ce secteur, classé en zone NB au P.O.S., comporte 17 habitations dont 7 anciennes, et pourrait accueillir une douzaine d'habitations supplémentaires. L'habitat est moyennement dense sur ce secteur et les parcelles sont de taille suffisante pour l'implantation de filières d'assainissement autonome. Les sols sont globalement peu aptes à l'assainissement autonome par infiltration-dispersion. Les filières d'assainissement autonome en place sont majoritairement non conformes et les filières complètes sont souvent mal adaptées à la nature des sols. Sur ce secteur, la desserte en collectif peut être envisagée compte tenu du nombre important d'habitations et de l'aptitude peu favorable des sols à l'épuration-dispersion.

3. Zones périphériques au bourg constructibles (NA et UZ du POS):

Les zones constructibles périphériques au bourg devraient se développer dans les années à venir avec un habitat assez dense sous forme de lotissements et l'implantation d'activités artisanales ou industrielles. Sur ce secteur, la desserte en collectif apparaît comme une solution adaptée du fait de la densité future d'habitat ou d'activité.

Sur le reste de la commune, en dehors du bourg, les zones d'habitat restent suffisamment peu denses et limitées en nombre d'habitations pour permettre d'envisager le maintien en assainissement autonome, l'assainissement autonome pouvant y être réalisé à la condition de mettre en oeuvre des filières adaptées à la nature des sols.

Le Conseil Municipal de Tuffé a approuvé le zonage d'assainissement par une délibération en date du 1^{er} décembre 2006.

Les priorités suivantes devront être retenues dans le cadre des projets d'assainissement :

- Réalisation d'un réseau séparatif rue de Chéronne
- Mise en séparatif de l'impasse du Champ de la Croix.

Le raccordement au réseau d'assainissement existant du bourg sera réalisé pour les secteurs suivants :

- Route de Prévelles, jusqu'au lieu-dit « Le Champ de Pilfer »
- Route de Beillé de la limite desservie jusqu'au lieu-dit « Le chêne au Loup ».

L'assainissement non collectif est retenu pour tous les autres secteurs de la commune.

*** Le SPANC**

Il faut noter que la communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise a mis en place le Service Public d'Assainissement Non Collectif chargé de faire le diagnostic et le contrôle du bon fonctionnement des installations d'assainissement non reliées au tout à l'égout. L'objectif est de protéger l'environnement en évitant des rejets d'eaux polluées. En cas de disfonctionnement, le technicien (d'une société privée) aura pour mission de donner des conseils.

Le délégataire du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est la Lyonnaise des eaux depuis le 01/01/2007.

LES ORDURES MENAGERES

La gestion des déchets sur la commune de TUFFE est prise en charge au niveau intercommunal.

En effet, la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise adhère depuis le 1^{er} janvier 1998 au SMIRGEOMES (Syndicat Mixte Intercommunal de Réalisation et de Gestion pour l'Élimination des Ordures Ménagères).

Le SMIRGEOMES fait appel à des entreprises privées spécialisées pour réaliser la collecte des ordures ménagères, la collecte sélective en porte à porte et le vidage des conteneurs de tri.

En 2005, le choix du prestataire s'est porté sur la société COVED Centre Ouest.

Ordures ménagères résiduelles

En 2005, l'ensemble des foyers a été doté de bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères.

Les volumes des bacs sont adaptés à la composition des foyers, suite à une enquête menée pour déterminer les besoins. Cette dotation concerne aussi les administrations, commerçants, artisans ou petites entreprises qui utilisent le service de collecte des ordures ménagères. Ces bacs sont équipés de puces électroniques qui permettront d'identifier chaque usager.

La collecte s'effectue une fois par semaine le matin.

Collecte sélective

Elle s'effectue en porte à porte. Chaque foyer est doté de sacs jaunes pour la collecte sélective qui se fera une fois tous les quinze jours (le même jour que pour les bacs, mais l'après-midi).

La collecte sélective s'exerce également en apport volontaire dans des containers.

Compostage individuel

Des composteurs de 320 litres (en plastique vert) sont mis à disposition des usagers pour seulement 15 euros.

Le compostage permet de recycler les déchets verts tels que les tontes, branchages, épluchures de légumes, marc de café, coquilles d'œufs... et d'obtenir un amendement naturel pour les activités du jardinage. Ce geste éco-citoyen présente l'avantage de bénéficier d'un compost gratuit, de limiter les coûts en déchèterie et de réduire les coûts de traitement des déchets organiques.

La déchetterie de Tuffé est implantée Impasse du Champ de la Croix.

On y compte une moyenne de 7 684 passage de particuliers par an, soit environ 12 par jour. Pour les professionnels, on compte 312 passages par an.

Le tonnage collecté par an à Tuffé est de 698 tonnes.